CAP (Opérateur en appareillage orthopédique-spécialité podo-orthèse)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://cappodoorthese.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

OPÉRATEUR EN APPAREILLAGE ORTHOPÉDIQUE - SPÉCIALITÉ PODO-ORTHÈSE

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

3 pour l'épreuve EG1 dans son ensemble. L'EMC n'a pas de coefficient propre. Du

Le candidat présente la liste de six documents qu'il a choisis, à raison d'un document par thème du programme. Les documents DT 1 et DT 2 sont fournis avec le sujet. Aucun autre document ou matériel n'est autorisé.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE OU GÉOGRAPHIE (12 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (8 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN DU CAP OPÉRATEUR EN APPAREILLAGE ORTHOPÉDIQUE, SPÉCIALITÉ PODO-ORTHÈSE

Cette épreuve est orale. Le candidat présente la liste de six documents qu'il a choisis, un par thème des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique. Le thème interrogé est tiré au sort. Le candidat dispose de cinq minutes de préparation, puis présente le document correspondant et répond aux questions du jury. La durée totale de l'épreuve est de quinze minutes.

Les documents DT 1 et DT 2 fournissent des supports d'analyse pour les questions relatives aux sources historiques et aux enjeux géographiques. Pour la partie EMC, le candidat mobilise le document correspondant de sa liste et les éléments de la situation civique présentée dans le sujet.

Le barème de référence de l'évaluation histoire-géographie-EMC distingue douze points pour l'histoire ou la géographie et huit points pour l'EMC. Les questions ci-dessous précisent les attendus évalués et les éléments à mobiliser à l'oral.

PARTIE 1 : HISTOIRE OU GÉOGRAPHIE (12 points)

Présentation, compréhension et analyse critique d'un document d'histoire ou de géographie

Le jury interroge le candidat sur le thème tiré au sort et sur le document correspondant parmi les six documents de sa liste. Si le document porte sur un enjeu historique, le candidat peut s'appuyer sur le DT 1. S'il porte sur un enjeu géographique, il peut s'appuyer sur le DT 2. Les questions évaluent la compréhension du document, la mobilisation de repères et de notions, la mise en contexte et la capacité à en apprécier la portée et les limites.

1.1 (3 points) Présentez le document choisi : nature, auteur ou organisme producteur, date, destinataire éventuel et sujet principal. Appuyez votre réponse sur des éléments précis du document.

1.2 (3 points) Replacez le document dans son contexte historique ou géographique. Nommez et expliquez au moins deux repères ou notions pertinents pour comprendre le sujet.

1.3 (3 points) Analysez les informations apportées par le document. Pour un document historique, confrontez-le, lorsque cela est pertinent, au DT 1 et distinguez ce que la source atteste de ce qu'elle ne permet pas d'établir. Pour un document géographique, exploitez au moins deux données du DT 2 et expliquez ce qu'elles révèlent sur les territoires étudiés.

1.4 (3 points) Expliquez la portée du document et indiquez une limite liée à sa nature, à son auteur, à son échelle ou aux informations qu'il présente. Formulez une conclusion organisée qui répond à la question soulevée par le thème interrogé.

FormaV - document d'entraînement non officiel

PARTIE 2 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (8 points)

Liberté d'expression, responsabilité et principes de la République

Situation civique : le conseil municipal d'une commune organise une consultation publique sur l'accès aux services de proximité. Une apprentie publie sur le réseau social de la commune un message critiquant l'éloignement des services. D'autres internautes lui répondent. L'un d'eux publie une insulte visant les habitants d'un quartier et appelle à exclure certains usagers de la consultation. Le modérateur de la page doit décider de la conduite à tenir. Le candidat s'appuie sur le document EMC de sa liste, sur la situation et, si cela éclaire son propos, sur l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen présenté dans le DT 1.

2.1 (2 points) Identifiez les libertés et les droits en jeu dans cette situation. Expliquez en quoi la liberté d'expression est fondamentale et pourquoi elle s'exerce dans le respect de la loi et des droits d'autrui.

2.2 (2 points) Distinguez, dans les faits présentés, une critique argumentée d'une expression qui porte atteinte aux droits ou à la dignité d'autrui. Justifiez votre distinction à partir des informations données.

2.3 (2 points) Proposez une décision concrète que le modérateur pourrait prendre et expliquez comment elle concilie la liberté d'expression, l'égalité de traitement et la responsabilité de chacun.

2.4 (2 points) Présentez un argument en faveur d'un débat public respectueux et indiquez comment un citoyen peut participer à la consultation sans renoncer à son esprit critique.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : ARTICLE 11 DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Source historique : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789, article 11. Extrait authentique : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »

Ce texte est une source juridique et politique de la Révolution française. Il énonce un principe et prévoit que l'exercice de la liberté peut engager la responsabilité de son auteur dans les cas fixés par la loi.

Repères pour l'étude de la source historique

Repère	Information
Date	26 août 1789
Nature	Article d'une déclaration de droits
Principe affirmé	Liberté de communication des pensées et des opinions
Limite mentionnée	Responsabilité en cas d'abus, dans les cas déterminés par la loi

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 11, 26 août 1789.

DT 2 : ACCÈS AUX SERVICES DE PROXIMITÉ DANS TROIS COMMUNES

Le tableau ci-dessous présente un jeu de données construit pour le sujet. Les communes et les valeurs sont fictives. Les distances indiquent la distance routière entre le centre de chaque commune et le service de santé le plus proche. La part des habitants disposant d'un accès à internet à domicile est exprimée en pourcentage. Ces indicateurs permettent de comparer des situations territoriales, mais ne suffisent pas à décrire à eux seuls l'ensemble des conditions de vie.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Indicateurs territoriaux comparés

Commune	Type de territoire	Population	Distance au service de santé le plus proche	Habitants ayant internet à domicile
Valmont	Centre urbain	18 400 habitants	2 km	91 %
Les Prés	Commune périurbaine	6 250 habitants	7 km	86 %
Saint-Roch	Commune rurale	1 120 habitants	19 km	72 %

Données fictives élaborées pour le sujet.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Support de prise de notes pour la préparation orale — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Ce tableau peut être utilisé pendant les cinq minutes de préparation. Complétez les rubriques utiles au thème tiré au sort. Ce support sert à organiser la présentation orale et ne remplace pas la liste des six documents choisis par le candidat.

Repères pour organiser la présentation

Rubrique	Notes du candidat
Thème tiré au sort	.....
Document choisi : nature, auteur ou source, date	.....
Deux informations ou éléments précis du document	.....
Repères, notions ou contexte à mobiliser	.....
Portée, limite ou point de vigilance	.....
Conclusion ou argument principal	.....

Support de préparation orale.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.